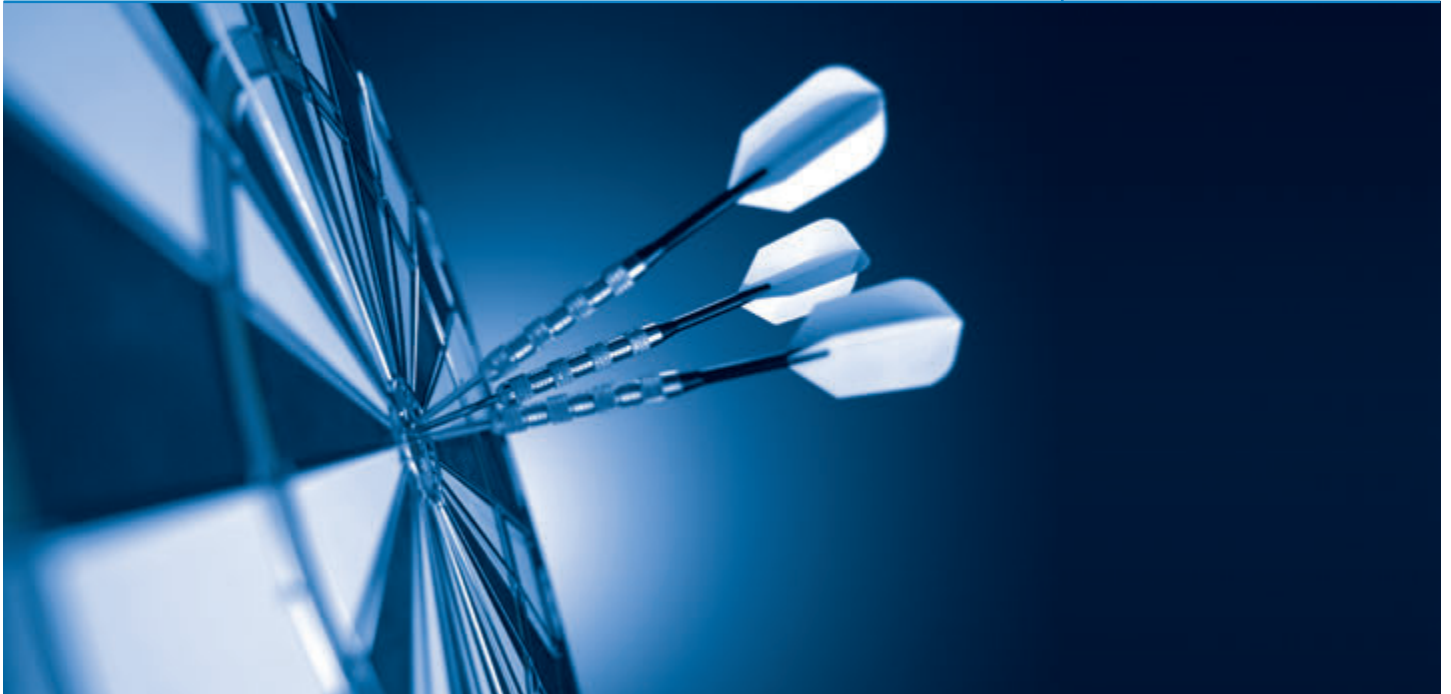


# BONUS NEWSLETTER

Juillet – Septembre 2015 | Numéro 3



## MISE AU POINT

### *Les paris virtuels, qu'est-ce qui change ?*

Dans sa note du 1er juillet, la CJH a décidé de modifier certaines conditions importantes. Voici un résumé des changements les plus importants :

- la diffusion d'événements virtuels est réduite à un maximum de 30 heures par mois, contre les 60 heures de diffusion auparavant autorisées.
- alors que le nombre de terminaux self-service offrant des paris virtuels ne subissaient aucune restriction auparavant, les paris virtuels ne seront désormais proposés que sur un maximum de deux terminaux de self-service.
- l'offre dans sa globalité devra se limiter à quatre heures par jour, réparties par tranches horaires de 1 heure maximum.

Ces modifications sont très strictes et auront une influence importante sur la rentabilité du produit dans les agences de paris.

## LE MOT DU PRÉSIDENT

*Comme prévu, la Commission des Jeux de Hasard (CJH) a revu les conditions d'exploitation des paris sur les événements virtuels. Malgré tout nos efforts pour limiter les dégâts pour nos membres, elle a décidé de modifier les conditions d'exploitation considérablement.*

Ces nouvelles conditions entreront en vigueur le 1er septembre. Mais ce n'est pas tout ! La CJH a même décidé de créer un groupe de travail (sous-commission) pour analyser ce type de produit et comment celui-ci doit être intégré dans le cadre réglementaire existant. À un moment où notre secteur d'activités commence à s'armer pour le futur en créant une offre attrayante pour sa clientèle, il doit constater que ses efforts sont réduits à néant par l'insécurité juridique qui règne au sein de notre secteur.

Dans cette édition nous analyserons, entre autres, les conséquences de cette décision de la CJH et les démarches que l'UPAP compte entreprendre pour défendre vos intérêts à ce sujet.

Yannik Bellefroid – Président



## QUEL EST LE BUT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA CJH ?

En plus des restrictions au niveau de l'exploitation des paris sur les événements virtuels, la CJH a également décidé de créer une sous-commission en son sein, et qui a pour but d'étudier certains sujets propres au secteur des jeux et paris, notamment :

- Une analyse de la nature juridique des paris virtuels ;
- Le « live betting » et ses applications ;
- La publicité et le marketing dans le secteur des jeux et paris.

## L'ANALYSE JURIDIQUE DES PARIS VIRTUELS

La CJH souhaite analyser si les paris sur les événements virtuels ne doivent pas plutôt être considérés comme des jeux de hasard automatiques et non des vrais paris, contrairement à ce qu'elle a toujours soutenu auparavant. L'UPAP produira une étude juridique défendant la nature de « pari » d'un tel produit, et soumettra cette étude à la sous-commission.



## LE « LIVE BETTING »

La CJH procédera également à une étude sur le produit de type « live betting » ou pari en direct. Ce type de pari permet au joueur de placer un pari pendant un événement ou une course. Le live betting est identique à un pari traditionnel à cette différence près qu'il est disponible en cours d'événement. Dans un contexte où les milieux sportifs ont souvent assimilé le live betting à un risque accru de truchage de matchs et d'addiction au jeu, l'UPAP-BVWK entend défendre que le live betting est parfaitement conciliable avec le jeu responsable et que les risques de truchage n'existent pas davantage pour ce type de produit.

## LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING

Les contours du cadre réglementaire ne sont pas clairs en ce qui concerne la publicité et le marketing sur les jeux de hasard en Belgique. La CJH entend entamer des discussions avec notre secteur en vue de déterminer le cadre dans lequel les différents intervenants du secteur pourraient développer leur plan marketing et publicité tout en gardant la promotion d'un jeu responsable. Nous adhérons pleinement à cet initiative et nous veillerons aux intérêts de nos membres lors des discussions qui auront lieu.

## POINTS DE CONTACT

**Yannik BELLEFROID**

*Président*

✉ [yannik.bellefroid@upap-bvwk.be](mailto:yannik.bellefroid@upap-bvwk.be)

**Tom STAMMELEER**

*Secrétaire Général*

✉ [tom.stammeleer@upap-bvwk.be](mailto:tom.stammeleer@upap-bvwk.be)

**Sophie DEPRez**

*Secrétaire*

✉ [sophie.deprez@upap-bvwk.be](mailto:sophie.deprez@upap-bvwk.be)



🌐 [www.upap-bvwk.be](http://www.upap-bvwk.be)

☎ +32 (0)78 15 41 44

## 4 INTERDICTIONS CARDINALES



**WHAT'S NEXT ?**

Dans le prochain numéro de Bonus, nous aborderons les sujets suivants :

→ le suivi des discussions sur les événements virtuels

→ se renforcer grâce à l'appui de fédérations compétentes

